CINQUIÈME ANNÉE, N° 20 — CINQ CENTIMES — DIMANCHE 20 MAI 1900

DÉPÔT LÉGAL Seine & Oise N° 707 1900

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISSANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal.

Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT
Un an..... 3 »
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : *Réclames*, la ligne 1re page 1 fr., 2e page 0 fr. 75, 3e page 0 fr. 50 — *Annonces*, 4e page 0 fr. 25

SCRUTIN DE BALLOTTAGE DU 13 MAI 1900

Inscrits	1er Bureau. — Mairie.....	1.704	2.105.
	2e Bureau. — Petit Nanterre..	140	
	3e Bureau. — Plateau.....	261	

Votants	1er Bureau..	1.263	1.542
	2e »	100	
	3e »	179	
	Blancs et nuls..		16

NOMS	1er Bureau	2e Bureau	3e Bureau	TOTAL
Hébert	672	52	83	807 élu.
Fosse	655	52	85	792 élu.
Mothé	638	52	82	772 élu.
Péan	636	59	76	771 élu.
Cusson	628	49	84	761 élu.
Roy	636	47	76	759 élu.
Picard	608	52	83	743 élu.
Noël	607	52	78	737 élu.
Barbier	582	50	84	716 élu.
Caroni	554	49	79	682 élu.
Légeron	539	48	88	675 élu.
Boux	501	31	86	618
Beaudé	459	33	83	575
Blusson	449	29	88	566
De Courcy	452	31	82	565

NOMS	1er Bureau	2e Bureau	3e Bureau	TOTAL
Rousseau	439	34	83	556
Plainchaut	440	30	83	553
Lachant	437	30	81	548
Duval	432	32	83	547
Péron	433	29	83	545
Godin	421	29	79	529
Royer	416	26	80	522
Moussard	259	16	11	286
Blocquaux	252	11	10	273
Valdin	175	6	5	186
Diehly	150	9	7	166
Bouttefroy	150	6	9	165
Cassier	143	5	6	154
Guillaume	115	5	6	126

Syndicat de la Presse Suburbaine

Dans sa séance du 10 avril, le Syndicat de la Presse Suburbaine a décidé d'organiser, au profit des caisses des Ecoles des communes suburbaines, une grande fête, dans la section Annexes de Vincennes, en l'honneur de la périphérie.

A cette fête, le Syndicat associe les municipalités et le monde commercial, industriel, artistique et littéraire de la banlieue.

Les syndics de la Presse suburbaine se sont, à cet effet, constitués en comité d'organisation, dont le siège est à Paris, 13, rue de Londres.

Le Comité :

MM. Argoud, Dhavernas, Gondry du Jardinet, C. d'Avignon, Gromier, Hennape, Huby, Leclerc, Monvoisin, Reiser, Rizier (Léon) et Sauvage.

P. S. Toutes les communications doivent être adressées, 13, rue de Londres, à Paris.

Les Elections Municipales

Invités, à propos du renouvellement du Conseil municipal, à faire connaître leurs sentiments sur la politique ministérielle, les électeurs parisiens n'ont pas affirmé nettement ce qu'ils voulaient; mais ils ont très clairement indiqué ce dont ils ne voulaient plus. Ils réprouvent énergiquement l'attitude de certains Ministres, ils n'entendent tolérer à aucun prix le renouvellement de la campagne dreyfusarde. Cette double signification des scrutins des 6 et 13 mai est si évidente qu'il n'est pas possible de la contester.

Le petit Bob se plaint de n'avoir pas d'appétit. Son père s'en étonnant, le rusé gourmand murmure : « Puisque tu dis que l'*Amara Blanqui* est un apéritif excellent, pourquoi ne m'en donnes-tu pas? »

L'incendie du Moulin-Noir

Le 15 mai, vers 8 h. du soir, l'alerte était sonnée par un membre de la fanfare municipale des sapeurs-pompiers.

Renseignements pris, le feu avait éclaté, au Moulin-Noir, cette fois, dans la tourelle, où était remisé un amas assez considérable de fibres de bois, servant à l'empaquetage des crayons électriques.

Aussitôt le sinistre fut attaqué par nos pompiers, sous la conduite de M. Daumé; il ne prit fin qu'à minuit 45.

Une pompe, restée sur les lieux ne fut pas inutile car le feu reprit vers 2 heures du matin. A 6 heures tout était terminé.

Les 3 planchers sont complètement brûlés ainsi que l'escalier.

La cause du sinistre est inconnue.

Les Ambulanciers de France au nombre d'une quinzaine ont pansé quelque blessés (brûlures légères), assistés de deux sauveteurs-ambulanciers.

LA NANTERRIENNE

Maintenant que les élections municipales sont terminées, qu'il nous soit permis de faire un peu de réclame à notre intéressante société de gymnastique et de tir.

Rappelons donc qu'elle organise des Grands Concours Publics à l'arme de guerre (lebel et gras) et concours, poule au pistolet, qui ont lieu tous les dimanches, au Stand, rue de la Mairie (Gymnase municipal).

Les concours se font à la meilleure série de 4 balles, en outre, « La Nanterrienne » désirant surtout intéresser les tireurs récompensés ou non à la série, a décidé d'attribuer des médailles de bronze, argent, vermeil, coupes ou fusil gras, suivant un quantum de visuels et noir obtenu dans les séries additionnées de chacun des concurrents.

MM. les membres honoraires sont avisés qu'ils ont droit à une série gratuite de 4 balles au fusil Lebel à chaque séance de tir.

Prix des cartons de concours : au fusil Lebel, 4 balles, 0 fr. 50; au fusil gras, 4 balles. 0 fr. 50; au Pistolet, 4 balles, 0 fr. 40; à la carabine, 4 balles, 0 fr. 40.

Prix des cartons d'essai : au fusil Lebel, 4 balles, 0 fr. 40; au fusil gras, 4 balles, 0 fr. 40; au pistolet, 4 balles, 0 fr. 30; à la carabine, 4 balles, 0 fr. 30.

* *

L'exercice du tir est un sport des plus utiles.

La campagne actuelle soutenue par les boërs contre des forces beaucoup plus grandes que les leurs en est une preuve absolue.

Aussi engageons-nous tous nos concitoyens à répondre à l'appel de notre vaillante société et à se rendre en foule à son stand, rue de la Mairie.

SAPEURS-POMPIERS

Nous apprenons avec le plus vif regret que M. Rotty, fils, a donné sa démission de lieutenant-commandant.

Nous annoncerons aussitôt que cela sera définitif, les changements apportés à cette occasion aux cadres de notre subdivision.

Classement des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée en cas de mobilisation.

AVIS

En exécution des prescriptions de la loi du 3 juillet 1877, du réglement d'administration publique du 2 août suivant et des instructions du Ministre de la Guerre du 8 mars 1900, il va être procédé à l'examen et au classement des chevaux, juments, mulets et mules sus-

ceptibles d'être requis pour le service de l'armée en cas de mobilisation, c'est-à-dire âgés de six ans et au-dessus pour les chevaux et juments, de quatre ans et au-dessus pour les mulets et mules (l'âge étant compté comme remontant au 1er janvier de l'année de la naissance).

Les opérations relatives à cet examen et à ce classement auront lieu pour Nanterre, le 12 juin 1900, à 8 heures du matin, à la Mairie.

La publication par voie d'affiche étant seule obligatoire, le défaut de tout autre mode de publicité ou d'avertissement ne saurait constituer une excuse pour ceux qui ne présenteraient pas leurs animaux.

Les propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules sont donc prévenus que, dans le cas où ils ne recevraient pas d'avertissement particulier ils n'en sont pas moins tenus, sous peine de poursuites et pénalités prévues par la loi, d'amener et de présenter devant la Commission, aux dates et lieux déterminés par la présente affiche, les animaux dont ils sont possesseurs.

Ceux qui ne pourraient venir eux-mêmes devant la Commission doivent faire présenter leurs animaux par des personnes en mesure de donner toutes les explications désirables.

Tout animal devra être présenté isolément à la Commission, muni d'un bridon et d'un licol, et non d'un licol seulement.

Les commerçants qui ne pourraient amener leurs animaux à l'heure fixée par l'ordre de convocation pourront être autorisés par les présidents des Commissions de classement à les présenter à une autre heure.

Ils devront, à cet effet, leur en faire la demande cinq jours au moins avant la date fixée, par l'intermédiaire du maire de leur commune qui, après avoir reçu avis de la décision du président de la Commission, la fera connaître aux intéressés.

Les propriétaires dont les animaux ont été recensés dans un autre département que celui de la Seine, mais se trouvent actuellement dans ce dernier département, auront la faculté de les présenter devant les Commissions de classement de la Seine. Un certificat de classement leur sera remis, dans ce cas, par le président de la Commission, à l'effet de constater la présentation.

Si des propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules ne présentaient pas ou ne faisaient pas présenter leurs animaux devant la Commission de classement, il serait dres é contre eux, par la Gendarmerie, un procès-verbal de contravention, qui serait déféré à M. le Procureur de la République, chargé de poursuivre conformément à la loi.

Aux termes de l'article 52 de la loi du 3 juillet 1877, les délinquants seraient passibles d'une amende de vingt-cinq francs à mille francs (25 fr. à 1.000 fr.).

Tribune Libre

L'abondance des matières nous oblige de reculer la publication des lettres suivantes que M. Stanislas Ferrand nous avait prié de reproduire.

Bois-Colombes, 7 mai 1900.

Monsieur Landeau,
Président du Comite républicain progressiste Bois-Colombes.

J'ai l'honneur de vous confirmer ma demande de constitution de jury d'honneur dans les termes de la circulaire adressée par moi aux électeurs et dont vous trouverez deux exemplaires inclus. Je réitère donc que si votre Comité désigne M. Moreau, comme membre du jury, je l'accepterai.

La solution de cette affaire ne pouvant être différée, je vous prie de m'honorer d'une réponse par retour du courrier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : Stanislas Ferrand.

Citoyens,

Bien que je ne sois pas candidat aux élections municipales, mes adversaires exploitent, à leur profit, les incidents relatifs à l'Exposition de 1900, où cependant je suis seul en cause.

Je déclare que, dans cette affaire, je me suis borné à exercer mon œuvre professionnelle, dans la plénitude de mes droits résultant de mon traité avec l'Etat.

Habitant au milieu de vous depuis 33 ans, je tiens beaucoup plus à votre estime qu'à un mandat public dont je ne serais pas absolument digne.

Je propose donc aux électeurs de Bois-Colombes, amis et adversaires, la constitution d'un Jury d'honneur composé de :

1° Deux membres désignés par le Comité républicain progressiste — et parmi eux, j'accepte M. Moreau, maire de Bois-Colombes;

2° Deux membres désignés par moi;

3e Le Président de la Chambre des députés ou, à son défaut, le président du Conseil général de la Seine.

Ce jury se prononcera souverainement sur mon rôle dans l'affaire de l'Inde français à l'Eposition de 1900.

Et s'il décide qu'il n'a pas été rigoureusement conforme à mes droits et aux règles de l'honneur, je donnerai immédiatement ma démission de député, me réservant de solliciter un nouveau mandat de confiance de tous mes électeurs.

Stanislas Ferrand
Député de la Seine.

Nous ne savons ce qu'il en est advenu, si le Jury réclamé par M. Ferrand a fonctionné et qu'elle a été sa décision.

UNE INAUGURATION

Il y a quinze jours, a eu lieu à Nanterre, sous la présidence de M. Gabriel Séailles, la matinée d'inauguration de *Germinal*, Université populaire de Nanterre.

Après avoir rappelé que le nom de Nanterre était lié aux plus grandes traditions de notre histoire, voulant être de l'avenir comme il avait été du passé, M. Gabriel Séailles a dit quelques mots du but poursuivi par les Universités populaires, union du travail manuel et du travail intellectuel, rupture avec les vieux préjugés qui veulent qu'il y ait *pour le peuple* une religion distributive, après la mort, d'une justice qu'elle se déclare incapable d'établir ici-bas, enfin substitution à la fausseté des doctrines religieuses des vérités scientifiques à la recherche desquelles tous les travailleurs intellectuels et manuels sont conviés.

Enfin, en terminant, M. Séailles a félicité l'Université de Nanterre du choix de son titre :

« Germinal, a-t-il dit, mois des commen-
« cements et des espérances; le paysan qui
« sème tient dans son petit sac et dans sa
« main même la totalité de la moisson fu-
« ture, immense mer blonde des épis; imi-
« tons notre frère le paysan, semons l'avenir
« et que notre effort soutenu par l'espérance
« fasse lever les moissons futures de justice
« et de vérité. »

Après M. Séailles, M. Colomb, sous-directeur du laboratoire de botanique à la Sorbonne, a montré, dans une savante et spirituelle causerie combien l'humanité pouvait puiser d'exemples, même auprès des plus infimes représentants du règne végétal; comment les lichens, entre autres, ces végétaux qui vivent à subsister sans racines, sans terre seulement aux dépens de l'air ambiant dans des conditions où les végétaux supérieurs ne tarderont pas à périr.

Une partie de concert a permis d'applaudir ensuite Mlle Berthe Duranton, lauréat du conservatoire, Berthe Saverny et M. Henri Bloch, des Concert d'Harcourt.

M. Humel, ainsi que l'orchestre organisé par M. Brion.

Une mention toute spéciale revient aux camarade Noel pour son talent de comédien, Chabert pour sa merveilleuse voix de basse que nous espérons bien applaudir sous peu à l'Opéra, et enfin Mlle Barré, dont le dévouement aux Universités populaires et entre autres à l'Université sociale du dixième arrondissement est bien connu.

Une saynète de Courteline, joué par les camarades Moreau, Sollier et Barbier a eu le plus vif succès.

Gilbertier.

INFORMATIONS

La rentrée des Chambres.

On sait que la rentrée des Chambres est fixée à mardi prochain, 22 mai : le conseil des ministres de mardi s'est préoccupé des questions que soulève la reprise des travaux parlementaires.

Le gouvernement demandera aux Chambres de discuter le plus tôt possible la réforme de l'impôt des boissons déjà votée par le Sénat et sur laquelle un accord peut rapidement intervenir entre les deux assemblées.

Toutefois, il y a lieu de prévoir avant tout la discussion des interpellations déposées avant les vacances et ajournées à un mois. Le délai réglementaire se trouvera expiré à la rentrée, et si les auteurs des interpellations entendent réclamer l'exercice de leur droit, comme c'est probable, ces interpellations devront avoir la priorite sur tout autre sujet. De ce nombre sont les interpellations sur la politique générale du cabinet déposées par MM. Millevoye et Théodore Denis (des Landes).

Le gouvernement sera prêt pour la discussion à laquelle on pourra joindre celle de l'interpellation annoncée par M. Boni de Castellane et qui se rattache à la politique générale.

Les Postes et Télégraphes,

M. Millerand, agissant comme ministre des postes et télégraphes, vient d'adresser à M. le Président de la République un long et substantiel rapport dans lequel il expose les bésoins du service qu'il dirige.

Ce travail, visiblement inspiré du remarquable rapport de M. Berteaux, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, en reproduit exactement les conclusions :

Il résulte de ce travail, préparé avec une grande sincérité, que pour mettre le service des postes et télégraphes au pair de ses besoins actuels, pour que le personnel, dans son ensemble, tout en conservant une situation modeste à tous les degrès de la hiérarchie, reçoive une rétribution proportionnée aux chrrges matérielles que la cherté de la vie oblige à supporter, une somme de 77 millions 210.811 fr. serait dès maintenant nécessaire.

La dépense prévue se répartit de la manière suivante :

29.551.952 fr. pour les frais de premier établissement, 47.658.850 fr. pour des frais annuels d'exploitation.

On pourra, certes, discuté sur le degré d'urgence de certaines catégories de dépenses; on ne pourra contester l'utilité d'aucune d'elles, et des circonstances obligent à en ajourner une partie, on ne pourra cependant les éluder indéfiniment.

La situation si difficile dans laquelle l'administration se trouve placée aujourd'hui exige un prompt remède. Elle l'exige à la fois dans l'intérêt de l'exploitation et dans celui du Trésor. Le renforcement des effectifs notamment, permettrait non seulement d'assurer un meilleur service et l'obvier à tous les inconvénients que le public constate chaque jour, mais encore d'exécuter les prescriptions réglementaires relatives au contrôle de la perception des taxes, contrôle qui, dans les conditions actuelles, ne peut le plus souvent être effectué que d'une façon très sommaire.

La question de l'abaissement de la taxe des lettres soulevée depuis quelques années, est aujourd'hui posée nettement devant l'opinion publique qui réclame une solution et qui est persuadée, avec raison que cette réforme. réalisée déjà chez la plupart de nos voisins, serait un stimulant puissant et nécessaire.

. . . . . .

La sollicitude du Gouvernement ne saurait faire défaut ni à un grand service d'Etat, qui est à son extrême limite de tension, ni aux besoins du public qui réclame de légitimes satisfactions.

Le mouvement économique prend chaque jour un nouvel essor. Sa force d'expansion est continue, et dans la mesure de leur action, la poste, le télégraphe et le téléphone ont pour rôle de le servir et de le favoriser. Or, ils ne sont plus à la hauteur de leur mission. Chaque jour qui s'écoule ajoute aux embarras présents et rend plus malaisée la solution des questions urgentes. Le plus fâcheux et peut-être le plus coûteux des procédés serait de marchander les crédits nécessaires à l'amélioration des services et, tout en continuant à vivre d'expédients, de laisser passer l'heure propice à des réformes dont doit profiter la fortune publique.

Le monde du commerce et de l'industrie, si directement intéressé au développement des postes et télégraphes, saura gré au ministre du commerce d'avoir, après M. Maurice Berteaux, signalé toute l'étendue des réformes qu'appelle cet important service.

LA GRANDE ROUE

Le succès que nous prédisions, il y a quelques semaines, à la merveilleuse conception, qu'est la Grande Roue de Paris — toute en fer — s'affirme d'éclatante façon au fur et à mesure de l'arrivée à Paris des visiteurs de l'Exposition; plus d'un million d'ascensionnistes ont déjà défilé dans la Grande Roue, c'est la garantie indubitable de la plus absolue sécurité.

A travers toutes les merveilles amoncelées, à travers les innombrables attractions plus séduisantes les unes que les autres, rien ne frappe l'imagination des foules autant que la gigantesque et fantastique silhouette de la Grande Roue de Paris, qui résout de si heureuse façon, un audacieux problème d'équilibre dans les airs.

Mais ce qui étonne peut-être le plus les visiteurs de la Grande Roue, c'est l'impression de parfaite sécurité qu'on éprouve en en faisant l'ascension, pendant que l'admirable panorama de Paris et de l'Exposition se déroule à l'œil ébloui.

Ce n'est pas sans appréhension qu'on se risquait jusqu'ici dans les airs à une hauteur de 106 mètres quelque fut le moyen d'ascension.

Or, dans la Grande Roue, c'est sans danger aucun, sans secousse, sans trépidation, sans effroi, sans vertige possible, qu'on se sent élevé vers les régions éthérées, où l'ame s'épanouit dans la contemplation des merveilles de la nature et du génie humain.

C'est très simple d'ailleurs à s'imaginer, et la comparaison est souvent faite par les visiteurs : on se sent aussi commodément installé dans les voitures de la Grande Roue que dans les Sleepingcar de nos meilleurs express. Le voyage aérien, accompli dans ces conditions, avec les inoubliables sensations qu'il comporte, n'est pas plus effrayant qu'un monotone voyage en chemin de fer, encore n'a-t-on à craindre ni tamponnements, ni déraillements!

Argus.

La patente des Sociétés coopératives

On sait que la question de la patente pour les Sociétés coopératives est le sujet de controverses nombreuses. Une décision du Conseil d'Etat, rendue récemment, est signalée par le *Temps*. Nous la reproduisons sans commentaires :

Le Conseil d'Etat a décidé qu'une Société de ce genre qui offre ses produits à tous les consommateurs, sous la seule condition d'un versement de 1 franc par lequel s'acquiert la qualité de membre associé, ne peut quelque soit le but dans lequel elle s'est fondée, se prévaloir de l'exemption accordée par la loi « aux caisses de prévoyance administrées gratuitement. » En conséquence, en pareil cas, la patente est due.

Il est probable que cette décision va former jurisprudence. C'est ce qui lui donne un intérêt général.

Ce que coûte l'alcoolisme

A ce propos, des statisticiens allemands se sont livrés à un curieux travail. Il s'agissait de rechercher ce que peut coûter à l'Etat une famille d'alcoolisés. Voilà quelle constatation a permis de faire cette recherche :

Une femme meurt au commencement de ce siècle, alcoolique. Sa postérité, jusqu'à nos jours, a compté 834 individus.

On a pu reconstituer l'existence de 709 d'entre eux, et voici l'enquête faite par le professeur Peelmann :

106 étaient nés hors du mariage; 162 ont été mendiants; 64 ont vécu comme pensionnaires dans les dépôts de mendicité; 181 femmes ont mené une vie de débauche; 76 ont été condamnés pour délits graves ou tentatives criminelles; 7 ont été condamnés pour meurtre.

En soixante-quinze ans, cette famille a coûté à l'Etat allemand en secours d'indigence, entretiens dans les prisons et dommages causés, la somme totale de 6.250.060 francs.

Une telle constatation n'est-elle pas de nature à faire mieux comprendre, que tous les raisonnements, l'intérêt des Gouvernements civilisés à combattre sans relâche le fléau de l'alcolisme?

Exposition Universelle de 1900

7e Concours National et International de Tir

PARIS-SATORY

Juillet — Août 1900

L'*Union des sociétés de tirs de France*, chargée de l'organisation du *Concours international de tir*, porte à la connaissance des Sociétés de tir, des tireurs et du public qu'elle tient à leur disposition, *dès à présent*, des feuilles de route d'aller et retour à *demi-tarif*, sur tous les réseaux des chemins de fer français et algériens, et sur les vapeurs de la Compagnie générale transatlantique (service algérien).

Ces feuilles de route étant *nominatives*, les président des Sociétés de tir sont priés de vouloir bien faire parvenir, à la *direction du Concours*, la liste des tireurs de leur Société désirant se rendre à Satory, en ayant soin d'indiquer en regard de chaque nom la gare de départ et la gare de transit, quand le tireur doit emprunter les réseaux de deux ou plusieurs Compagnies. Les listes devront porter l'attestation signée des président de Sociétés de tir, que tous les membres qui y sont désignés font partie de leur Société depuis trois mois au moins.

La *direction du Concours* adresse également aux tireurs, *sur leur demande directe*, des feuilles de route et des programmes du Concour : elle tient de même à la disposition des présidents de Sociétés de tir et des intéressés des affiches du Coneours, en leur faisant observer que ces affiches (grandes ou petites), étant affranchies du timbre, peuvent être apposées partout, dans les établissements publics et sur la voie publique.

Les demandes d'affiches, de programmes, de listes de demandes collectives et de feuilles de route, doivent être adressées, *sans retard*, à la *direction du Concours international de tir*, 2, passage des Petits-Pères, à Paris.

AUX SOURDS

Une dame riche, qui a été guérie de la surdité et de bourdonnements d'oreilles par les tympans artificiels de l'Institut Nicholson, a remis à cet institut la somme de 25,000 francs afin que toutes es personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les tympans puissent les avoir gratuitement. S'adresser à l'*Institut Nicholson*, " Loncgott " Gunnersbury, Londres, W.

Pour bien voir l'Exposition

Les Guides de l'Exposition ne manquent pas; mais quel est le plus substantiel, le plus complet et le plus pratique? Quel est celui qui offre le plus à ses acheteurs? Certainement le PARIS-EXPOSITION publié par l'*Almanach Hachette*.

Le PARIS-EXPOSITION-HACHETTE s'adresse à toutes les bourses; il indique la manière de vivre à Paris avec le budget le plus restreint. C'est le seul Guide qui donne les prix des restaurants populaires.

Le GUIDE DE L'EXPOSITION publié par l'*Almanach Hachette* offre à ses acheteurs tant de primes et d'avantages qu'il est impossible de rêver un Guide plus avantageux : c'est le Guide qui rapporte au lieu de coûter.

1 plan d'ensemble en couleurs, 16 plans partiels, 250 gravures, 35 bons donnant droit à des faveurs dans des restaurants, ou à des entrées à prix réduits dans les principales attractions de l'Exposition et dans les théâtres de Paris, sont contenus dans le PARIS-EXPOSITION-HACHETTE, et font de ce volume de 512 pages qui ne coûte que 1 fr. 50, le véritable Guide gratuit de Paris et de l'Exposition.

Le Guide PARIS-EXPOSITION-HACHETTE sera non seulement le Manuel indispensable des voyageurs à Paris et des visiteurs de l'Exposition, mais un livre qu'on relira et qu'on gardera, et qui a sa place dans les bibliothèques et les familles, à côté de cette admirable petite encyclopédie populaire : l'*Almanach Hachette*.

Association Sportive de l'Ouest

Dimanche dernier, à 9 heures 1/2 du matin, 7e réunion hebdomadaire, à l'Ile Fleurie.

Voici les résultats : 60 m. handicap. Finale : 1re Combe (0); 2e Doré (0); 3e Oriol (2e).

Temps : 8". Belle arrivée, les 8 coureurs dans l'espace d'un mètre. 300 m. handicap., 1re Lestfer (9"); 2e Combe (0); 3e Leboucher (3"); 4e Pillet (6"), 6 partants.

Lestier n'est jamais rejoint par Combe mal parti.

Lancement du poids, scratch : 1re Oriol, 7 m. 85; 1re D'Hennin, 7 m. 30; 3e Combe, 7 m. 25. 7 concurrents.

1000 m. handicap : 1re Lestier (75m.) 2e Pillet (55m.).

Les matchs Doré et Leboucher s'arrêtent un tour avant la fin croyant la course terminée. 6 partants.

Saut en longueur avec élan scratch : 1re Doré, 4 m. 90; 2e d'Heninn, 4 m. 50; 3e Oriol, 4 m. 05. 7 concurrents.

Assez joli saut de Doré, qui s'annonce comme voulant devenir un bon sauteur.

En somme, résultats des plus satisfaisants.

Dimanche prochain, 9 h. 1/2, Ile Fleurie.

60 mètres, handicap; 400 mètres, scratch; 1500 mètres, handicap; saut en longueur sans élan, scratch; avec élan, handicap; lancement du poids, handicap.

Un spectateur.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Pognat, André, place de la Fête, 6; Gassion, Charles, rue Sadi-Carnot, 35; Hoffmann, Julienne, rue du Chemin-Vert; Audran, Marie-Louise, rue du Chemin-de-Fer, 5; Fabre, Jeanne, rue Saint-Germain, 46.

PUBLICATION. — Michaud, à Paris et Mlle Demœrloose, à Nanterre.

DECES. — Mlle Alis, 45 ans, rue Paul-Bert, 9; M. Sauret, 17 ans, route Charles X, 10; Enfant Rémy, 7 jours, Chemin du Calvaire; Mme vve Surtour, 76 ans, avenue Henri-Martin, 40; M. Bonnissent, 60 ans, 14, place du Martray; M. Vermo, 73 ans, rue Saint-Maurice, 2.

Etude de Me DUMESNIL, notaire à Rueil

Adjudication sur une enchère

Le Jeudi 31 Mai 1900, à 2 heures

1° D'une **PROPRIÉTÉ**, à Rueil, rue du VieuxePont, en face la Station du tramway de Rueil-Ville. Contenance : **2.200** mètres. Jouissance immédiate.
MISE A PRIX : **15.000** francs.

2° Et d'une **MAISON** avec **beau Terrain** sise à Rueil, boulevard de Saint-Cloud, 40, en face l'octroi. Contenance **2.000** mètres. Jouissance immédiate.
MISE A PRIX : **4.000** francs

S'adresser à Me Dumesnil, notaire à Rueil.

ADJUDICATION SUR UNE ENCHÈRE
en la Chambre des notaires de Paris

Le Mardi 12 Juin 1900, à midi

D'UNE

GRANDE PROPRIÉTÉ
A NANTERRE

Rue du **Chemin-de-Fer, n° 15** et rue du **Sanglier, n° 3.**

Contenance : **1.924** *mètres environ*
Revenu : **4.335** *france*

MISE A PRIX : **40.000** francs

S'adresser pour visiter, sur les lieux, et pour tous renseignements à Me **MOREAU**, notaire à Paris, rue Saint-Lazare, 76, dépositaire du Cahier des Charges.

Succession de M. Hubert DEBROUSSE,

A NANTERRE lieudit les FONDRIÈRES

GRAND TERRAIN 15,000 mèt, en 2 lots, anc. Usine en bord. du Ch. de Fer, contigu à l'usine de M. Desmarêts.

Et **3 PARCELLES DE TERRE**, contenant 628 m. 305 m. et 132 m.

M. à P. **5** fr. le mètre. auec fac. réun. à adjud. Ch. des Not. Paris, 29 Mai 1900. S'ad. aux not. Me HUILLIER, not. 83, bd. Haussmann. dép. de l'ench. et à Me Gerges MOREL-D'ARLEUX, 15, rue des Saints-Pères.

RUEIL PROPRIETE Rue Michelet, 11. M. à P. **12000** fr. à Adj. Ch. des Not. Paris, 22 Mai, Me MEUNIE, not. Paris, 37, rue Poissonnière.

LE VÉSINET Terrain à bâtir, Rue Horace-Vernet, 15 (anc. Parc), 1742 m. libre. M. à P. **15000** fr. à adj. ch. Not. Paris, 29 Mai, Me BOULLAIRE, not. 5, quai Voltaire.

Maison de Campagne à **Carrière-Saint-Denis** rue de Bezons, 33
9 pièces, deux salon et salle de billard, a adj. sur M. à Pr de **7000** fr. le dimanche 27 mai 1900, à 2 heures en la mairie de Carrières.
S'adresser à M. PÉRE, notaire à Paris, place des Petits-Pères, 9.

NANTERRE Maison **Chemin des Chênes, 26** Contenant 512 mètres M. à P. **5.000** fr. à adj. Ch. des Not. de Paris, 29 Mai. S'adresser Me RAGOT, not., Paris, 11, rue Louis-le-Grand.

CHATOU *Propriété* **Rue de la Procession, 6** Cont. 3653 m. M. à P. **45,000** fr. à adj Ch. des Not. de Paris, 29 Mai. S'adresser à Me POISSON, not. 19, boulvard Malesherbes.

M. BOUY, propriétaire du Café et Tabac de la gare, à l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se tient entièrement à leur disposition pour la location et vente de maisons et terrains.
Commission très modérée.

ON DEMANDE chez M. Noël, ingénieur, 55, quai du Halage : 1° un jeune homme de 16 à 18 ans, ayant une belle écriture, présenté par ses parents; 2° Bons ouvriers tourneurs-mécaniciens. Se présenter le matin avant 9 heures.

BERTRAND
Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
43bis, boulevard de la République
LA GARENNE-COLOMBES
MATIN : Dimanche et Mercredi de 8 heures à 11 heures. — APRES-MIDI, Mardi, Jeudi et Samedi de 4 heures à 6 heures. — Et à toute heure sur rendez-vous.

DEMANDEZ
L'ANNUAIRE-GUIDE DE NANTERRE
Prix : **1 franc**

BOX & ÉCURIES A LOUER
Au mois et à la journée
S'adresser à la POSTE AUX CHEVAUX de RUEIL, **106, Avenue du Chemin-de-Fer.**
TÉLÉPHONE

ON DEMANDE une **Apprentie** chez Mme PHELIZON, rue du Marché, n° 8. — **Robes et arrangement. — Frisure et Teinture de plumes.**

A VENDRE
PETIT PONEY DE 6 ANS
S'adresser chez M. DURVY, 46, rue de Suresnes, Rueil.

PHARMACIE Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
132 et 134 Rue Lafayette.
Expéditions en Province.
CATALOGUE FRANCO (200 pages).
TÉLÉPHONE — USINE à St-DENIS
Dépôt Général du FER GAFFARD

Guerre à l'Anémie!
FER GAFFARD
(Poudre de Fer sucré soluble)
LE ROI DES FERRUGINEUX
Le plus pur, le plus soluble, le plus agréable, le plus actif et le meilleur marché. — **Prix : 2f50** le Flacon
Dépôt : PHARMACIE CENTRALE du NORD, 132 et 134 Rue Lafayette, Paris, et toutes pharmacies

PILULES SUISSES

Refuser les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

Le Directeur-Gérant : E. HUBY.

VINS ROUGES E. AYMERICH, propriétaire à ESTAGEL (Pyrénées-Orientales), vend son vin directement à la consommation. Prix et conditions, s'adresser à E. AYMERICH, propriétaire à Estagel (Pyrénées-Orientales).

ANÉMIE **EN 20 JOURS** GUÉRISON RADICALE par l'ELIXIR de St VINCENT de PAUL. Remède des Sœurs de la Charité, 105, Rue Saint-Dominique, Paris.